

Redoublement Licence 2 ou BTS notariat

Par **lola23456**, le **22/07/2017** à **22:14**

Bonjour, je vous expose mon problème (dilemme [smile31][smile17]).
Je suis actuellement en deuxième année de droit, l'ayant loupé (avec 7,50 de moyenne [smile33])sur l'année), je ne pensais pas que ma demande de dérogation serait acceptée. De ce fait, je me suis beaucoup renseignée sur d'autre formation, notamment le BTS notariat qui me plaît beaucoup. Je me dit depuis 4 mois que l'objectif que je visais avec des études de droit était maintenant hors de mes capacités (je voulais initialement être avocate). Désormais, le métier de clerc de notaire (n'existant plus sous cette dénomination me plaît énormément et me correspond plus [smile3]).

Alors voilà où j'en suis aujourd'hui :

[s]Pour la fac : [/s]

je me dit que c'est une opportunité que m'offre cette université de redoubler. Je me dit qu'ils ont eu toutes mes notes depuis ma première de droit et que si ils m'ont autorisée à redoubler c'est que j'en suis capable.. mais je ne veux pas redoubler inutilement. Car voici les causes de mes échecs à la fac : je réussi très bien en TD (15 de moyenne en pénal, 12 en droit administratif..) mais en examen terminal je me plante presque systématiquement et je ne comprends pas pourquoi. Je n'ai jamais réussi à comprendre pourquoi en partiel je ne réussi pas alors que c'est les mêmes exercices qu'en TD. Je n'ai pas de facilités d'apprentissage. Je suis aussi très désorganisée : prendre les notes à l'ordinateur ? sur papier ? prendre mot à mot ce que dit le prof ou trier les informations ? Je vous épargne le nombre de fois que j'ai perdu (mais retrouver après de longues heures de recherches) des feuilles de cours ...
Cependant lors de mon première redoublement, mes notes ont vraiment beaucoup augmenté : j'ai eu deux 15/20 et un 17 notamment.

En même temps, [s]le BTS notariat[/s] me tente beaucoup. Il est plus professionnel, moins général. Je joue un peu la sécurité en le choisissant je l'admet.

J'ai besoin d'avis supplémentaires, .. de clé pour me décider...
Cordialement. [smile3][smile4][smile25]

Par **Visiteur**, le **22/07/2017** à **22:35**

Bonsoir.

[citation]je me dit que c'est une opportunité que m'offre cette université de redoubler. Je me dit qu'ils ont eu toutes mes notes depuis ma première de droit et que si ils m'ont autorisée à

redoubler c'est que j'en suis capable..[/citation]

Juste pour répondre là-dessus, non ce n'est surement pas une opportunité: normalement il me semble que le redoublement est de droit, du moins dans la de 4 ou 5 fois.

Que tu aies 2 ou 8, tu peux redoubler.

Pour le reste, globalement, c'est à toi de voir si tu veux redoubler ou pas.

Par **lola23456**, le **22/07/2017** à **22:52**

Dans le règlement des examens, ils nous ait dit qu'on a droit a seulement 3 inscriptions pour L1 et L2. Pour redoubler au-delà il faut faire une dérogation... Je ne sais pas dans les autres facs, mais où je suis c'est comme ça.

Par **guizmo2145**, le **23/07/2017** à **00:03**

Bonsoir,

Vous êtes nouveau donc je me permets de vous conseiller la lecture de ce sujet :

<http://www.juristudiant.com/forum/ma-methode-de-travail-t27834.html>

Une bonne méthode est la clé de la réussite, et cela tend à s'appliquer autant pour la fac que pour les études en général et la vie professionnelle par la suite :)